



Bernardswiller

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 JANVIER 2022

Sous la présidence de Monsieur Norbert MOTZ, maire, en présence de tous les membres du Conseil Municipal sauf Madame Fabienne PFISTER, Madame Virginie TACHET, Madame Geneviève OSSWALD, Monsieur Pascal GEHLEN, Monsieur Julien FRITZ, Monsieur Richard GAMMINO et Madame Florence DURIEUX, excusés.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du PV de la réunion du 6 décembre 2021
2. Budget Principal : Adoption de la nomenclature et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2022 (complément)
3. Approbation de devis
4. Nomination du Président du BASS
5. Information sur droit de préemption urbain
6. Information de décision prise par délégation
7. Divers

1. Approbation du PV de la réunion du 6 décembre 2021
2. Budget Principal : Adoption de la nomenclature et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2022 (complément)

Le maire rappelle que lors de la séance du 6 décembre 2021 le Conseil Municipal a approuvé le passage à la nomenclature budgétaire comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2022.

Le maire précise que le plan comptable M57 abrégé s'applique par défaut pour les communes de moins de 3500 habitants.

Etant donné le manque de détails pour certains comptes, la commune souhaite appliquer la nomenclature M57 développée propre aux collectivités de plus de 3500 habitants.

Entendu les explications du maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- d'adopter la nomenclature M57 développée à partir de l'exercice 2022, sans les obligations réglementaires de la M57 développée propre aux collectivités de plus de 3500 habitants,
- autorise le maire à signer la convention tripartite correspondante,
- autorise le maire à mettre en œuvre toutes les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature budgétaire et comptable et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

3. Approbation de devis

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- d'approuver le devis du 10 janvier 2021 de l'entreprise CITEOS pour la fourniture et pose d'un ensemble d'éclairage (mât + luminaire) en remplacement du lampadaire actuel situé rue de la Caverne pour un montant HT de 1890€.

4. Nomination du Président du BASS

Pascal MAEDER, adjoint, rappelle que par délibération en date du 4 octobre 2021, le Conseil Municipal a émis un avis favorable à l'évolution des statuts du BASS en permettant l'intégration au sein du comité de personnes extérieures aux associations.

Par ailleurs, Pascal MAEDER informe que M. Patrick SOIHIER domicilié 6 rue du Feu de la Saint Jean à Bernardswiller, a fait acte de candidature au poste de Président du BASS et propose d'y donner une suite favorable.

CONSIDERANT l'article 12 des statuts du BASS qui prévoit que le maire et le conseil municipal désignent ou nommeront le Président du BASS par délibération, **VU et ENTENDU** les explications de Pascal MAEDER,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- de nommer M. Patrick SOIHIER au poste de Président du BASS.

5. Information sur droit de préemption urbain

Depuis le compte-rendu effectué lors de la réunion du Conseil Municipal du 8 novembre 2021, la commune a enregistré et traité la Déclaration d'Intention d'Aliéner (D.I.A.) suivante :

- Vente de la propriété foncière bâtie située à BERNARDSWILLER 12 rue de Goxwiller cadastrée Section 26 – N°181/7 avec une surface totale de 4,09 ares appartenant à M. Serge ROLET et Mme Brigitte RAUCH.

6. Information de décision prise par délégation

Le maire informe le conseil municipal que la commune a adhéré au contrat de groupe proposé par le Centre de gestion du Bas-Rhin pour l'assurance des risques statutaires pour les agents affiliés à la C.N.R.A.C.L et à l'IRCANTEC par l'intermédiaire de GRAS SAVOYE BERGER SIMON – Assureur : Allianz

7. Divers

Vente commune de Bernardswiller / AMELOGIS

L'atelier communal n'a pas pu être achevé comme prévu le 31 décembre 2021, la commune doit ainsi conserver la jouissance du terrain pour une durée supérieure à celle initialement prévue.

Le maire informe le conseil municipal qu'un acte complémentaire sera donc signé entre la commune et AMELOGIS pour différer la date d'entrée en jouissance qui est reportée au 30 juin 2023.

Recrutement d'un ouvrier polyvalent des services techniques

Le maire informe le conseil municipal qu'un nouvel ouvrier communal a été recruté le 3 janvier dernier.

Il rappelle que Jean-Jacques URBAN a fait valoir ses droits à la retraite le 1^{er} janvier 2022 mais était absent pour écouler ses congés depuis fin octobre 2021.

M. Olivier RESCH avait été recruté pour le remplacer mais n'a pas donné satisfaction. A l'issue de la deuxième vague de recrutement, la candidature de M. Michel NECKERAUER a été retenue. Dans un premier temps, un CDD d'une durée de trois mois lui a été proposé.

Réception du véhicule communal

Christian SOSSLER, adjoint, informe le conseil municipal que le véhicule électrique, commandé au mois d'avril 2021 sera réceptionné ce vendredi 14 janvier.

Appel d'offre pour la construction du nouvel atelier communal

Christian SOSSLER, adjoint, informe le conseil municipal que l'appel d'offres pour les travaux de construction du nouvel atelier communal a été publié mi-décembre sur la plateforme e-marchespublics.com. Les entreprises ont la possibilité de déposer leurs offres jusqu'au vendredi 28 janvier 2022 à midi.

Fête des personnes âgées 2022

Le maire rappelle que la fête des aînés est annulée. Il propose de renouveler la distribution de bons cadeau à valoir chez les commerçants et viticulteurs de Bernardswiller.

Journée de nettoyage du village organisée par le centre Arthur Rimbaud

Le maire informe le conseil municipal qu'une journée de nettoyage du village par les jeunes du centre Arthur Rimbaud est proposée le samedi 26 mars.



Norbert MOTZ,
Maire